

AR PREFECTURE

016-211601687-20151216-20151207B-05  
Reçu le 17/12/2015

## EXTRAIT DU REGISTRE

### DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

L'an deux mil quinze

Le 16 décembre à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de M. SAVIN Eric, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 7 décembre 2015

**PRESENTS** : MMÈS BOULAI – MOUNIER – PÉNIGAUD

MM. SAVIN – BARRAL – BOISSIER DESCOMBES – BOIVENT

– CABROLIÉ – DESCLIDES – ESTIENNE – FAURE – SUTRE

**EXCUSES** : MMES COUTEAU – GAILHOUSTET

M BOIREAU

**POUVOIRS** :

MME COUTEAU a donné pouvoir à M SUTRE

MME GAILHOUSTET a donné pouvoir à M SAVIN

M. BOIREAU a donné pouvoir à M BARRAL

M. SUTRE a été nommé secrétaire

**2015-12-07 D**

**Objet : Subvention à Jauldes, Sports et Loisirs pour le Téléthon**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'association Jauldes, Sports et Loisirs a organisé le week-end du 28 novembre dernier une manifestation dont les bénéfices seront reversés au Téléthon.

Monsieur le Maire rappelle également qu'il avait formulé l'idée d'une contribution communale qui pourrait être calculée sur la base du nombre de kilomètres parcouru par les participants multiplié par 0,10 € tout en proposant de la plafonner à 500 €.

Monsieur le Maire informe que plus de 9 407 km ont été parcourus à l'occasion de cette journée et que le plafond de 500 € est largement dépassé.

Monsieur le Maire propose donc de verser 500 € à Jauldes, Sports et Loisirs au titre du Téléthon qui transmettra à l'AFM Téléthon et à l'association « Agathe et Paul » à hauteur respectivement de 90 % et 10 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte le versement d'une subvention de 500 € pour le Téléthon et donne mandat à Monsieur le Maire pour signer les documents s'y afférents.

Fait à Jauldes, le 17 décembre 2015

**Le Maire**

**Eric SAVIN**

